

ministre Robichaud, faite en 1962, époque où il s'intéressait plus à cette question que maintenant. Je sais que sa province traverse en ce moment des difficultés financières incroyables. Je sais que le Nouveau-Brunswick est à deux doigts de la banqueroute, et nous espérons qu'il sera possible de lui venir en aide. Néanmoins, nous devons reconnaître que même si l'appui de M. Robichaud s'est affaibli quelque peu dernièrement en raison de tous ses autres soucis, cet appui n'apparaît pas moins en noir sur blanc dans ce rapport du 31 mai 1962. Je le rappelle à la Chambre, ainsi que l'appui de tous ceux qui ont déjà parlé en faveur de ce programme. J'espère que nous n'étoufferons pas cette mesure, mais que nous la mettrons aux voix avant six heures.

M. Russell C. Honey (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts et du Développement rural): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de Saint-Jean-Lancaster (M. Bell) de m'avoir laissé quelques minutes pour parler sur cette motion. D'une façon générale je suis d'accord avec les députés des deux côtés de la Chambre qui ont appuyé les objectifs de l'étude et indiqué la nécessité et l'importance d'y donner suite sans tarder.

A mon avis, si cela pouvait être de quelque utilité, il serait bon de mettre la question aux voix ce soir. Il ressort de ce qu'on a dit dans ce débat de quelque 57 minutes que la motion rallie tous les suffrages. Toutefois, j'aimerais, dans les deux minutes qui restent, examiner avec la Chambre la motion dont nous sommes saisis et qui a été inscrite au *Feuilleton* par le député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrester).

Comme il l'a dit en présentant la motion, celle-ci a été déposée le 18 septembre et, à ce moment-là, le député n'anticipait pas qu'en décembre 1968 les deux provinces intéressées et le gouvernement canadien y apporteraient d'un commun accord un amendement. Il a laissé entendre qu'il avait été heureux que cela se fasse. L'accord initial a été, en conséquence, modifié. Le député ne pouvait évidemment prévoir qu'il en serait ainsi au moment où il a inscrit cette motion au *Feuilleton*.

Quant à la première partie de la motion, monsieur l'Orateur, où l'on demande que l'étude soit terminée dans les 12 mois, l'accord modificateur le prévoit. J'ai ici une copie de l'accord entre les deux provinces et le gouvernement canadien. Il est daté de décembre 1968. Voici ce que stipule cet accord sous

l'alinéa 2, à la partie intitulée Phase II, modifiant l'article 4 de l'accord initial:

L'étude technique préliminaire d'un ou de plusieurs projets d'énergie marémotrice, y compris des études préliminaires visant la commercialisation et la transmission de l'énergie. L'objectif est de terminer ces études pour le 30 juin 1969.

C'est bien l'objectif, et nous avons bon espoir qu'il sera atteint avant l'échéance prévue par le député de Dartmouth-Halifax-Est. J'aimerais donner lecture de la deuxième partie de la motion du député, la voici:

... l'étude de rentabilité du projet d'énergie marémotrice du Bassin de Minas; et selon les résultats de cette étude, prendre une décision de poursuivre ce projet ou quelque autre, dans les six mois qui suivront la réception de cette étude.

Il me semble que nous ne servirions pas au mieux les intérêts de la Chambre, ni même ceux du Parlement, si nous recommandions au gouvernement des mesures qui lui lieraient les mains dans l'étude du projet. A vrai dire, il ne s'agirait que d'une recommandation, mais étant donné le temps et l'argent qu'exigerait l'entreprise, étant donné son importance et ses ramifications—tous les orateurs en ont fait état cet après-midi—nous ne voudrions pas que le gouvernement se trouve engagé à la suite de cette motion.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. L'heure consacrée aux mesures d'initiative parlementaire est expirée. Comme il est six heures, je quitte le fauteuil jusqu'à huit heures.

(La séance est suspendue à six heures.)

Reprise de la séance

La séance reprend à huit heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

L'ORGANISATION DU GOUVERNEMENT

L'AUTORISATION DE CRÉER UN MINISTÈRE DES PÊCHES ET FORÊTS, ET AUTRES MINISTÈRES

La Chambre, formée en comité plénier sous la présidence de M. Béchard, reprend l'étude, interrompue le vendredi 21 mars, du bill C-173, concernant l'organisation du gouvernement du Canada et les questions qui s'y rattachent ou en dépendent, présenté par le très honorable M. Trudeau.

M. le vice-président: La Chambre se forme de nouveau en comité plénier pour étudier le